

PIERRE AVRIL

Signification de la V^e République

Le rôle présidentiel et le phénomène majoritaire apparaissent comme les deux innovations majeures que la V^e République a apportées à la vie politique française. Loin d'être inscrites dans le « génotype » constitutionnel dont Jean-Claude Colliard a démontré les ambiguïtés (voir, ci après, le Colloque des 14 et 15 octobre 1977), elles se sont établies à partir de l'interaction entre une certaine pratique des institutions et l'environnement social (1). C'est seulement en 1962 que ce processus empirique s'est cristallisé, sur le plan des *textes* par la révision instituant l'élection directe du chef de l'Etat, et sur le plan *politique* par la désignation d'une majorité parlementaire. Cette formation explique les variations du diagnostic porté sur la signification du régime qui est passé du thème de la parenthèse accidentelle à la reconnaissance progressive de son institutionnalisation.

Jusqu'en 1962, on considérait généralement la V^e République (telle qu'elle était pratiquée) comme un régime conjoncturel, né de la rencontre entre la crise algérienne et la personnalité du général de Gaulle, et qui ne survivrait pas à cette circonstance. Lorsque

(1) On laisse de côté ici le débat historique sur les intentions des fondateurs du régime à propos desquelles deux thèses s'opposent : celle des illusions de 1958 corrigées par l'intelligence politique du général de Gaulle (par exemple : G. VEDEL, *Equivoque et changeante, Le Monde*, 25-10-1973), et celle de la réalisation progressive d'un dessein initial (par exemple : F. HAMON, *Regards nouveaux sur les origines de la V^e République, RDP*, 1975, p. 415). De toute manière, la Constitution de 1958 ne répondait pas totalement aux intentions du général de Gaulle, selon M. Bernard Tricot. L'ancien secrétaire général de l'Elysée indique qu'il avait été frappé en 1959 du « décalage sur des points importants qu'il y avait entre la lettre de la Constitution et les orientations du général de Gaulle » (*Espoir*, sept. 1976, n° 16, p. 13).

la crise se dénoua, le maintien du régime fut attribué au facteur personnel, alors que pourtant la révision constitutionnelle et les élections de l'automne 1962 esquissaient déjà le passage à l'institutionnalisation, qui fut consolidée en 1965-1967. La crise de mai 1968 faillit redonner consistance à l'interprétation par l'accident historique, mais la démission du général de Gaulle l'année suivante démontra que le régime existait désormais indépendamment de son fondateur. Encore son influence se maintenait-elle à travers ses héritiers directs, mais ceux-ci se trouvèrent écartés de l'Elysée en 1974, puis de Matignon en 1976. Pour que l'institutionnalisation soit parfaite, il ne reste donc plus à la V^e République qu'à subir le test de l'alternance...

Mais, objectera-t-on, la rupture de l'identité entre le pouvoir et le gaullisme n'a-t-elle pas altéré la nature du régime ? Il n'est plus tout à fait le même dès lors que le chef de l'Etat a cessé d'être le chef de la majorité et que celle-ci ne s'identifie plus à lui : dès 1974 Michèle Cotta parlait de « VI^e République ». Qu'en serait-il si l'opposition remportait les prochaines élections ? M. Chirac répond, on le sait, que M. Giscard d'Estaing serait alors le dernier Président de la V^e République.

Cette ultime précarité conduit évidemment à se demander si l'essence du régime réside dans la solidarité étroite qui unit ses deux éléments spécifiques, le rôle présidentiel et le phénomène majoritaire, ou s'il pourra survivre à une dissociation qui déplacerait son centre de gravité : soit en direction du premier élément (hypothèse de l'évolution vers un régime présidentiel), soit vers le second (réactivation des aspects parlementaires dans un contexte majoritaire). La question concerne les « deux lectures » de la Constitution (2). Si intéressante soit-elle, elle apparaît cependant secondaire par rapport à quelque chose de plus fondamental quant à la nature du régime : la promotion d'un Exécutif reposant sur un soutien populaire direct. Le statut de cet Exécutif (Président ou Premier ministre) et la procédure employée (élections présidentielles ou législatives) relèvent des modalités juridiques, alors que l'essentiel de la V^e République se situe au niveau de la mutation des comportements politiques. A-t-elle créé cette mutation ou l'a-t-elle simplement reflétée ? C'est l'interrogation majeure qui, portant sur les rapports entre la politique et la société, met naturellement en cause la signification globale du régime. Et son avenir.

(2) V. M. DEBRÉ, *Présidentialisme et régime d'Assemblée*, *Le Monde*, 6 juin 1975. La théorie des « deux lectures » aurait été élaborée par R. Janot : v. A. PEYREFITTE, *Le mal français*, 1976, p. 354.

I. — LES INTERPRÉTATIONS

Les multiples analyses qu'a inspirées la V^e République ressortissent globalement à deux approches principales. L'une est *politique* et *endogène* : elle envisage le régime dans la perspective d'une évolution institutionnelle dotée de sa logique propre et se développant de façon autonome à l'égard de l'environnement social. L'autre est *sociologique* et *exogène* : elle explique la mutation institutionnelle par les transformations de la société française depuis les années 50.

Les interprétations politiques

Pour le premier type d'interprétation, le point de départ de l'évolution dont la V^e République est l'aboutissement se trouve dans l'histoire politique et peut être recherché plus ou moins loin dans le passé. (On laissera de côté l'antécédent immédiat de l'entre-deux-guerres, car le dérèglement du parlementarisme s'est si étroitement lié à la crise des sociétés occidentales qu'il relève d'une autre catégorie d'interprétation.)

I. La V^e République peut, tout d'abord, être replacée dans un mouvement de longue durée : l'antagonisme séculaire entre *l'idée démocratique* et *le principe d'autorité*. Provoqué par la crise de légitimité et la crise de participation de 1789, ce *trend* domine l'histoire du XIX^e siècle (il inspire la théorie des « cycles constitutionnels » de Maurice Hauriou) ; il se présente sous la forme d'une incompatibilité doctrinale et pratique entre un Exécutif fort et une représentation authentique. Le régime de 1958 marque la fin de l'affrontement par la réconciliation des deux termes opposés ; il exorcise en effet la crainte de l'Exécutif en fondant celui-ci directement sur le suffrage universel et en le démocratisant.

On peut cependant observer qu'une conciliation de ce genre avait déjà été tentée par le bonapartisme, dont le gaullisme est souvent rapproché (par exemple par René Rémond), et que la V^e République a précisément commencé à s'interroger sur son identité à partir du moment où elle a perdu sa dimension plébiscitaire, c'est-à-dire en 1969...

2. Dans une perspective plus étroite, le sens de la V^e République se définit par référence au développement du parlementarisme en

France : comme la correction des « mauvaises habitudes » prises dès 1875 (ou 1877) et jamais rectifiées par la suite. Paralysée par une conception abusive de la souveraineté parlementaire, la République n'avait pas su se doter d'un Exécutif pourvu d'autorité et d'indépendance (M. Debré) ni, plus largement, attribuer au suffrage universel la fonction de décision qui doit lui revenir (R. Capitant). C'est cela qui a été transformé en 1958, et dont tout le reste a découlé.

Toutefois, cette appréciation satisfaite implique un « double » négatif dans la mesure où la V^e République se présente alors comme une espèce de « revanche du 16 mai » (selon le mot de M. Duverger). Non seulement elle tire de cette coloration historique un caractère de réaction autoritaire, mais, surtout, elle comporte un élément répressif qui frappe de précarité les transformations qu'elle a imposées. Les contraintes exceptionnelles résultant des circonstances de son avènement et perpétuées par la domination gaulliste ont certes duré plus longtemps qu'il n'était initialement prévu, mais l'excès même des déséquilibres auxquels elles ont abouti rend illusoire l'espoir d'une normalisation paisible qui paraît correspondre à l'ambition de M. Giscard d'Estaing. Déjà se multiplient les symptômes de retour à ce que les uns qualifient de « régime des partis » et les autres de vie politique « normale ».

— Le rôle présidentiel s'est notablement dégradé, non seulement aux yeux du monde politique mais pour l'opinion tout entière comme en témoignent les sondages : les meilleurs résultats du chef de l'Etat (en 1975) « auraient plutôt été des « creux » pour le général de Gaulle ou même Georges Pompidou » (3). Ils correspondent en revanche à ce que l'on peut observer de la popularité de chefs d'Etat ou de Gouvernement étrangers.

— La majorité parlementaire mesure son appui au Premier ministre et l'Assemblée redevient de ce fait un centre de décision plus autonome qui contraint le Gouvernement à battre en retraite, retirer ses projets ou les édulcorer.

— Plus profondément, on a observé que la géographie de l'élection de 1974 apparaissait comme « une revanche pour l'historien, qui sait le poids des traditions, sur le conjoncturiste, qui croit découvrir une mutation tous les quinze ans » (4), car elle marque la fin d'une époque ouverte en 1958 : « La parenthèse de l'époque gaullienne semble donc bien s'être fermée » (5).

(3) Jean CHARLOT, Les cinq cents jours de V.G.E., *Le Point*, 23-5-1977.

(4) Alain LANCELOT, *Projet*, 1974, p. 957.

(5) Nicolas DENIS, *RFSP*, 1974, p. 900.

3. Dès lors, la V^e République ne relèverait-elle pas du mécanisme français typique d'adaptation par la crise analysée par Michel Crozier ? De même que, naguère, les crises gouvernementales « constituaient le seul moyen de résoudre les problèmes pendants », des crises de régime se révèlent « nécessaires pour opérer les réajustements les plus importants » (6). Mais si le changement rendu inévitable en 1958 par l'accumulation des échéances a pu ainsi se produire, il aboutit à reconstruire « une nouvelle situation d'échec (...) sur d'autres bases » (*ibid.*), car le style d'action qui a conduit à l'adaptation par la crise n'a pas été transformé. Au contraire. Loin d'en assouplir les rigidités, la V^e République a accusé ses traits en poussant à un degré inégalé la tutelle de l'Etat sur la société et elle a créé les conditions pour le déclenchement d'un nouveau processus d'ajustement. Il est significatif que la dénonciation de la « société bloquée » par M. Chaban-Delmas soit intervenue immédiatement après le départ du général de Gaulle, comme si la V^e République se présentait à la fois comme les conséquences mais aussi l'illustration du « mal français ». C'est ainsi que Jean-Claude Colliard considère que la logique du système introduit la crise comme moyen de régulation, mais non plus la banale crise gouvernementale : la crise institutionnelle. Elargissant la perspective, P. Viansson-Ponté y voit une constante nationale nullement affectée par la V^e République. Rien n'aurait-il donc changé ?

Les interprétations sociologiques

L'autre catégorie d'interprétations de la V^e République met l'accent non plus sur ce qui est en fait une variante exemplaire du style français de gouvernement, mais sur ce qu'elle comporte de nouveau, et donc de différent. Entre le continu et le discontinu (7), ces interprétations optent délibérément pour le second en soulignant les transformations de la société qui appelaient un autre régime. Celui-ci correspond donc à une situation objective nouvelle qui lui donne sa véritable signification.

1. Le caractère « réactionnaire » au sens étymologique (R. Aron) de la Constitution de 1958 ne doit pas faire illusion : la V^e République s'est établie à la faveur d'une « ruse de l'histoire » pour répondre aux exigences d'une société en pleine mutation industrielle qui ne pouvait

(6) Michel CROZIER, *Le phénomène bureaucratique*, 1966, p. 293.

(7) Alfred GROSSER, *L'explication politique*, 1972, p. 60.

se satisfaire plus longtemps d'un régime politique anachronique. Celui-ci privilégiait les forces conservatrices puissamment installées dans *La République des députés* et frustrait les catégories modernistes ; elle privait l'économie de la gestion stable et ferme dont elle avait besoin, et sa faiblesse empêchait d'autre part la nécessaire ouverture au monde extérieur amorcée en 1957 par le traité de Rome. Pour conduire le changement, seule alternative à la décadence, un autre système politique devait impérativement être mis en place. « *Quand une classe — ou un ensemble de catégories sociales — détient la partie la plus dynamique de l'appareil de production, quand elle prend conscience du pouvoir qu'elle a déjà acquis et du potentiel de pouvoir qu'elle peut conquérir, il est sans précédent qu'elle ne cherche pas à imposer le régime qui la sert. Or nul doute sur le but que souhaitent atteindre les directeurs, les cadres et les ouvriers intégrés : ils veulent un Exécutif fort et stable en mesure d'orienter fermement l'économie dans le sens du progrès industriel. Donc, pour eux, pas de régime parlementaire, à la fois parce qu'il est incapable d'assurer un Gouvernement durable et parce qu'il est trop sensible aux criaileries des victimes de la révolution technique* », écrit Roger Priouret (8).

A partir de ce thème, les interprétations se dédoublent en une appréciation positive et un jugement critique.

Pour la première, la neutralisation du Parlement et la promotion de l'Exécutif réalisées depuis 1958 n'ont fait qu'aligner le régime sur le droit commun des démocraties industrielles. La brutalité du réalignement et les déséquilibres qui l'ont accompagné s'expliquent par les circonstances mais ils ne doivent pas masquer son caractère fondamentalement *normal* : dans les démocraties modernes, c'est le Gouvernement qui est initiateur de la législation et c'est lui qui dirige l'activité parlementaire, nous étions les seuls, ou presque, à ne pas le savoir. Avec la V^e République, la France a trouvé le régime que la société attendait car il était nécessaire à son développement.

Pour le second, d'inspiration marxiste, la V^e République s'inscrit dans « le long processus d'épuisement de la démocratie bourgeoise » et la « grandeur politique » du général de Gaulle « aura été d'assumer les tâches qu'exigeaient les intérêts de la fraction la plus développée du capitalisme français » (9). La présentation théorique qu'en a exposée André Demichel considère la V^e République comme le régime politique correspondant à la phase du développement capitaliste qui exige une intervention de l'Etat au service de la

(8) Roger PRIOURET, *La République des députés*, 1959, p. 251.

(9) Serge MALLET, *Gaullisme et néo-capitalisme*, *Esprit*, février 1960, p. 206-209.

concentration industrielle : le « capitalisme monopoliste d'Etat ». Le pouvoir organise l'économie en favorisant l'exploitation à l'échelle de la société tout entière, notamment en réduisant la résistance des victimes (paysans, commerçants, PME). La subordination du Parlement où celles-ci trouvaient leurs défenseurs et la domination de la technocratie qui partage les préoccupations de la grande industrie s'inscrivent dans ce schéma, non comme les manifestations d'une modernisation nécessaire mais comme le témoignage de l'aggravation des contradictions du capitalisme (10).

Pour les deux interprétations, la V^e République est la conséquence des transformations actuelles de la société qu'elle reflète en s'identifiant aux forces sociales qui la caractérisent ou qui la dominent.

II. — A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE SYNTHÈSE

Toutes ces interprétations éclairent de manière significative quelque aspect de la V^e République, mais à la façon d'un kaléidoscope. Elles sont difficiles à concilier parce qu'elles relèvent de deux postulats contradictoires. Le premier affirme que le développement institutionnel peut être étudié indépendamment du milieu dans lequel il se déploie, ce qui est tout à fait admissible du point de vue du droit constitutionnel pur, mais cesse de l'être lorsqu'il s'agit de la signification du régime. On ne saurait faire abstraction des transformations socio-économiques considérables dans lesquelles ce régime s'est inscrit : elles n'ont pas pu ne pas avoir d'influence sur les comportements collectifs qui le définissent au même titre que les règles constitutionnelles.

Inversement, le second postulat envisage l'univers politique comme le reflet des métamorphoses sociales ; même s'il admet (parfois) une certaine marge d'autonomie de la politique, il en considère les manifestations comme des péripéties, une « écume des choses » sans effets profonds sur la houle de l'Histoire, qui fait bon marché des singularités irréductibles de cette histoire qui nous intéresse le plus directement : la nôtre.

Aussi bien, une hypothèse de travail moins tranchée consiste à admettre que les modifications qui surviennent dans la société « posent des problèmes » (selon l'expression de D. Bell) à la politique

(10) Francine et André DEMICHEL, Marcel PIQUEMAL, *Institutions et pouvoirs en France : une traduction institutionnelle du capitalisme monopoliste d'Etat*, 1975.

et appellent de sa part une réponse quelconque. En l'espèce, les transformations de la structure sociale résultant de l'évolution économique et les exigences de celle-ci, notamment dans le domaine de l'intervention publique, réclamaient évidemment une adaptation du régime politique. Mais l'action de tels facteurs ne s'exerce pas de manière directe ni immédiate : elle suppose des *médiations* entre la société et l'Etat, comme l'observait Hugues Portelli. Pour repérer ces médiations on peut retenir comme indicateur les changements affectant les clivages et la distribution des forces politiques.

1. *Résumons l'hypothèse, appliquée à la V^e République* : le régime de 1958-1962 a permis de rattraper le *retard* du système politique sur le développement de la société française. Dû à l'incapacité de la III^e puis de la IV^e République, d'évoluer pour répondre aux problèmes nouveaux, ce retard se fait sentir à partir de l'entre-deux-guerres, qui vit précisément surgir de multiples et vaines tentatives de révisions constitutionnelles ; la IV^e République se présente alors comme un acte manqué... et réussi (partiellement) douze ans plus tard.

Il faut donc partir de la III^e République, mais non de sa critique : plutôt de l'analyse de sa réussite. En dépit des excès de la souveraineté parlementaire (ou, peut-être, grâce à eux...) la III^e a réussi une performance dont témoigne une stabilité contrastant avec la surmortalité des régimes entre 1789 et 1875. La raison en est, selon Stanley Hoffmann (11), qu'elle avait mis au point des institutions mieux adaptées à la société française ; la *synthèse républicaine* qu'elle a réalisée exprimait une sorte de pacte implicite entre la « société bloquée » du XIX^e siècle et l'Etat républicain. Cette analyse combine l'interprétation institutionnelle (l'échec des deux types de régimes qui alternaient avant 1875 : on rejoint les cycles de Maurice Hauriou), l'interprétation culturelle inspirée des travaux de Crozier (la correspondance entre les rapports d'autorité au sein du système politique et les rapports d'autorité au sein de la société), et l'interprétation socio-économique (les caractéristiques d'une société opiniâtrement demeurée préindustrielle).

Le consensus qu'exprimait la synthèse républicaine reposait sur l'immutabilité d'un équilibre social qui ignorait très largement la révolution industrielle et que le débat politique ne devait point remettre en cause. Aussi les affrontements se trouvèrent-ils tacitement fixés sur le terrain de la « défense républicaine » et de la laïcité,

(11) *A la recherche de la France*, 1963.

occultant (selon l'expression de Philippe Braud) les problèmes nés de l'industrialisation et de l'apparition du prolétariat ouvrier. Les clivages virtuellement contenus dans un développement économique, au demeurant tempéré et respectueux des structures en place, ne se traduisirent pas sur le champ électoral : ceux qui s'y imposèrent « enjambaient » en quelque sorte les divisions sociales et assuraient ainsi l'intégration au système des forces initialement hostiles à la République. Tel fut le prix que celle-ci dut payer pour se faire admettre par la société.

La synthèse républicaine se fondait par conséquent sur une adéquation des institutions parlementaires aux structures et aux valeurs d'une société rurale et bourgeoise. La composante sociale de cette synthèse se trouva menacée dès le brillant démarrage de l'industrialisation du premier avant-guerre (12), tandis que la composante institutionnelle, après avoir franchi victorieusement l'épreuve du conflit, subit de plein fouet la crise des années 30. Le thème, qui se répandit alors, de l'inadaptation du parlementarisme ne traduisait-il pas la dislocation du système de forces sur lequel reposait jusque-là le fonctionnement du régime ? Là se situent en effet les médiations par lesquelles un système s'adapte sans avoir besoin de réviser explicitement ses règles constitutionnelles. Or la base politique de la synthèse républicaine était en train de s'effriter avec le déclin du Parti radical, talonné puis finalement dépassé en 1936 par le Parti socialiste. Un reclassement était donc en cours, mais il demeurait d'autant plus imparfait que le schisme né de la scission de Tours en réduisait le développement à gauche et que la dispersion des forces conservatrices maintenait une sorte de *no man's land* central, terrain de manœuvre pour le radicalisme dans la logique de la politique de concentration. Bref, l'expression, par un système de partis en transition, des problèmes posés à une société qui devenait industrielle, se présentait comme une altération du modèle traditionnel plutôt que comme un modèle de remplacement (13).

2. A la Libération, la réaction de rejet de la III^e République offrait l'occasion d'un reclassement général des forces politiques, combiné avec la mise en place des nouvelles institutions (qui reposaient précisément sur l'hypothèse d'une alliance de grands partis

(12) CARRÉ, DUBOIS et MALINVAUD, *La croissance de l'économie française*, 1972, p. 616.

(13) Cette analyse s'inspire de Jean LEGRÈS, L'évolution de la majorité, *Les Etudes*, mai 1975, p. 634.

disciplinés). L'échec qui s'ensuivit illustre parfaitement la problématique qui nous intéresse, dans la mesure où il en présente les deux faces ; elles peuvent se déchiffrer alternativement. La face institutionnelle est toujours celle d'une République ultra-représentative, allergique à l'arbitrage direct du corps électoral et par conséquent dépourvu de l'autorité qu'un mandat populaire incontestable peut seul conférer (c'est toujours le modèle de la République « qui gouverne peu »). Plus que la neutralisation prévisible des dispositions du parlementarisme rationalisé (14) relatives à la formation et à la démission des Gouvernements, l'impossibilité de la dissolution semble avoir ramené très vite le régime dans les ornières de celui qui l'avait précédé : en témoignent les propos de Vincent Auriol (15), regrettant de ne pouvoir dissoudre l'Assemblée après la rupture du tripartisme au printemps 1947 (cités par Jean Charlot, voir ci-après : « La V^e République : une mutation politique »).

Mais ce dérapage révèle l'autre face de la problématique : celle des partis, dont le reclassement cède bientôt devant les forces centrifuges. Le schisme de la gauche divise à nouveau profondément socialistes et communistes, tandis que le regroupement du camp conservateur esquissé lors du référendum du 5 mai 1946 tourne court aussitôt avec la rupture entre le MRP et le général de Gaulle lors du référendum d'octobre, puis avec la création, quelques mois plus tard, du RPF. On débouche alors sur la *troisième force* qui reproduit la formule de concentration typique de la III^e République. Mais le temps des délicats ajustements parlementaires paraît bien révolu car l'ébranlement du système a définitivement libéré des forces qui cherchent leur expression politique. En témoigne l'apparition de mouvements erratiques qui traversent la brève existence de la IV^e République : alors que la victoire du Front populaire avait reposé sur un déplacement qui ne dépassait pas 3 % des suffrages par rapport aux élections de 1932, chaque consultation se traduit, entre 1946 et 1956, par le surgissement puis la volatilisation d'un courant nouveau.

- en 1946, le MRP obtient 5 589 213 voix le 2 juin (28,2 % des suffrages exprimés) ; il s'effrite dès le scrutin du 10 novembre (25,9 %) et se retrouve avec 2 369 778 voix (12,6 %) le 17 juin 1951 ;
- le RPF, qui avait bénéficié d'un raz de marée spectaculaire aux élections municipales de 1947 (40 % des suffrages dans les communes de plus de 9 000 habitants), ne retrouve que

(14) Voir sur ce point les observations d'André DEMICHEL ci-après.

(15) V. AURIOL, *Journal du Septennat (1947)*, 1970, p. 214.

4 058 336 voix le 17 juin 1951 (21,6 %) ; divisés, les gaullistes totalisèrent moins de 4 % le 2 janvier 1956 ;
 — les élections du 2 janvier 1956 voient enfin l'étonnante et éphémère percée du poujadisme qui recueillit 2 483 813 suffrages (11,6 %) dont il ne restera *rien* deux ans plus tard... Le mouvement Poujade n'exprime-t-il pas de manière symbolique la confuse protestation des couches sociales les plus intimement associées à la synthèse républicaine, cette France des boutiquiers et des bourgs ruraux, prise de vertige devant les transformations qui agitent la « société bloquée » ? C'est ce que suggère l'étude que Dominique Borne lui a consacrée (16). Le rapide développement des années 50 achève en effet de disloquer les bases socio-économiques de la synthèse républicaine : de 1949 à 1954, la population occupée dans le secteur primaire (c'est-à-dire essentiellement l'agriculture) a diminué de 30 % (17).

Mais le processus d'industrialisation et d'urbanisation, la croissance du salariat aussi, que permettent de suivre les recensements après 1954, ne font que dévoiler l'épuisement d'un modèle politique déjà frappé de stérilité et auquel le 13 mai 1958 portera le coup de grâce. Il est très frappant de voir que la configuration des forces politiques qui s'imposera sous la V^e République était latente dès 1946-1947, comme l'a montré Jean Charlot à partir des enquêtes réalisées à cette époque par l'IFOP.

« Déjà les lignes de force de la V^e République se dessinent : un parti gaulliste dominant tous les autres partis — en novembre 1947 35 % des Français sont prêts à voter RPF en cas d'élections générales — un courant modéré diminué par la vague gaulliste mais prêt à se rallier, un centrisme de tendance MRP très entamé qui se ferme dans son opposition au gaullisme et, à gauche, les adversaires les plus déterminés et les plus anciens du général... S'il y avait eu en novembre-décembre 1947, après la vague gaulliste des municipales, des élections législatives anticipées, le processus entamé en mai-juin 1958 aurait pu très certainement se déclencher onze ans plus tôt » (18).

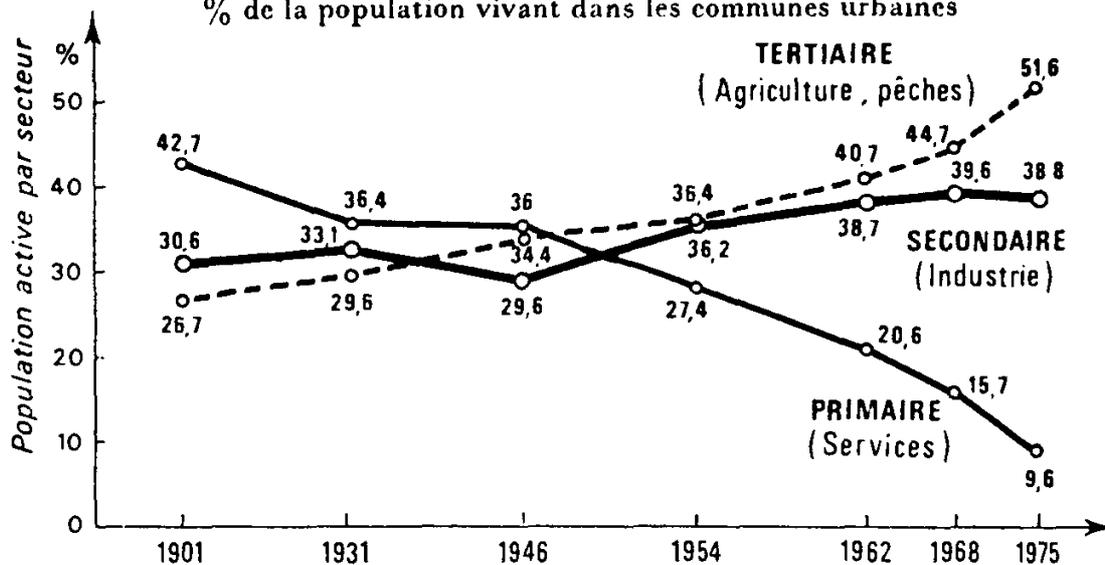
La transformation politique est donc *antérieure*, au moins virtuellement, à la modernisation contemporaine de la société française qui n'a commencé à faire sentir dès effets que plusieurs années plus tard, elle plonge ses racines dans l'ébranlement du système de forces entre les deux guerres. Mais elle est aussi *autonome* par

(16) D. BORNE, *Petits bourgeois en révolte*, 1977.

(17) Ch.-P. KINDELBERGER, *A la recherche de la France*, op. cit., p. 148.

(18) J. CHARLOT, *Les Français et de Gaulle*, 1971, p. 35.

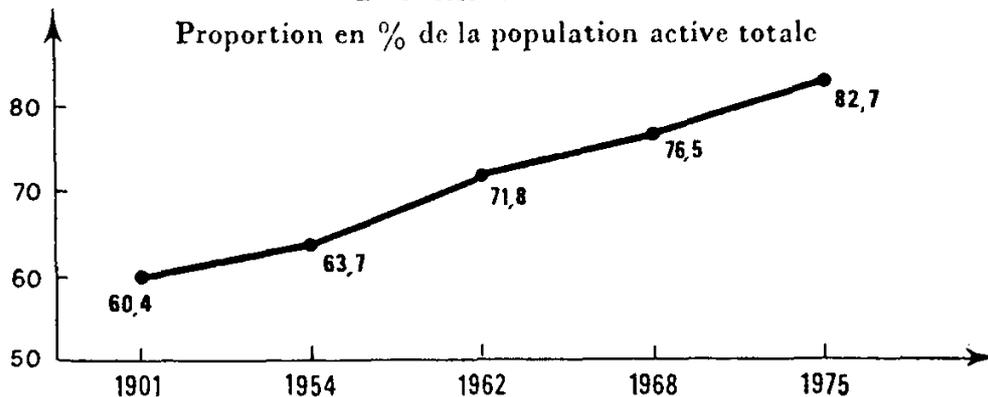
POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR % de la population vivant dans les communes urbaines



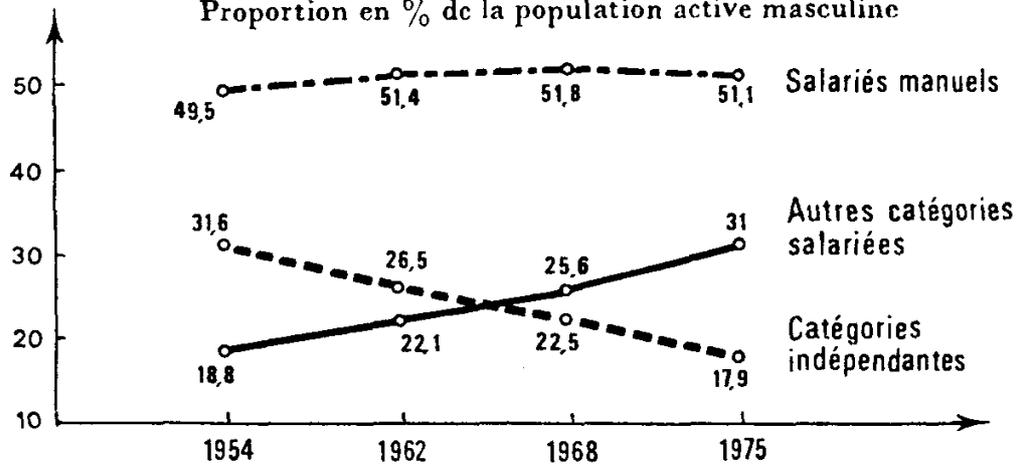
Sources : Pierre LONGONE, *53 millions de Français*, Ed. du Centurion, 1977, et *Faits et chiffres 1974*, *Le Nouvel Observateur*.

LES SALARIÉS

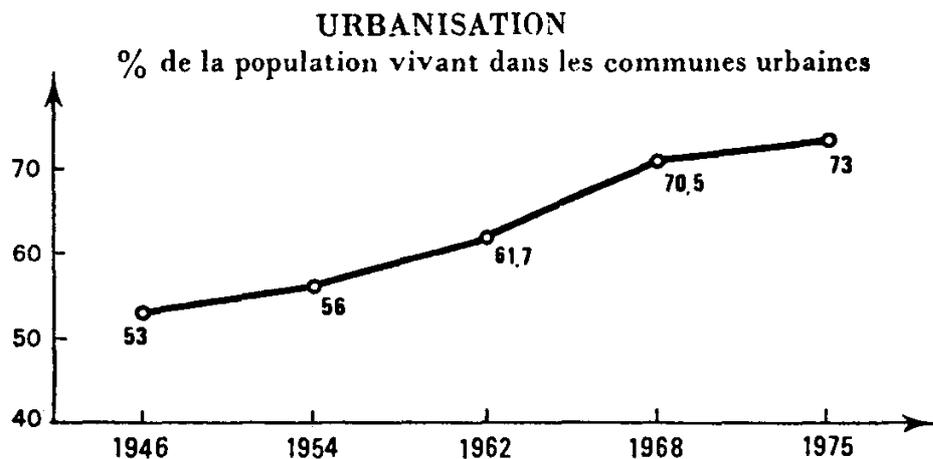
Proportion en % de la population active totale



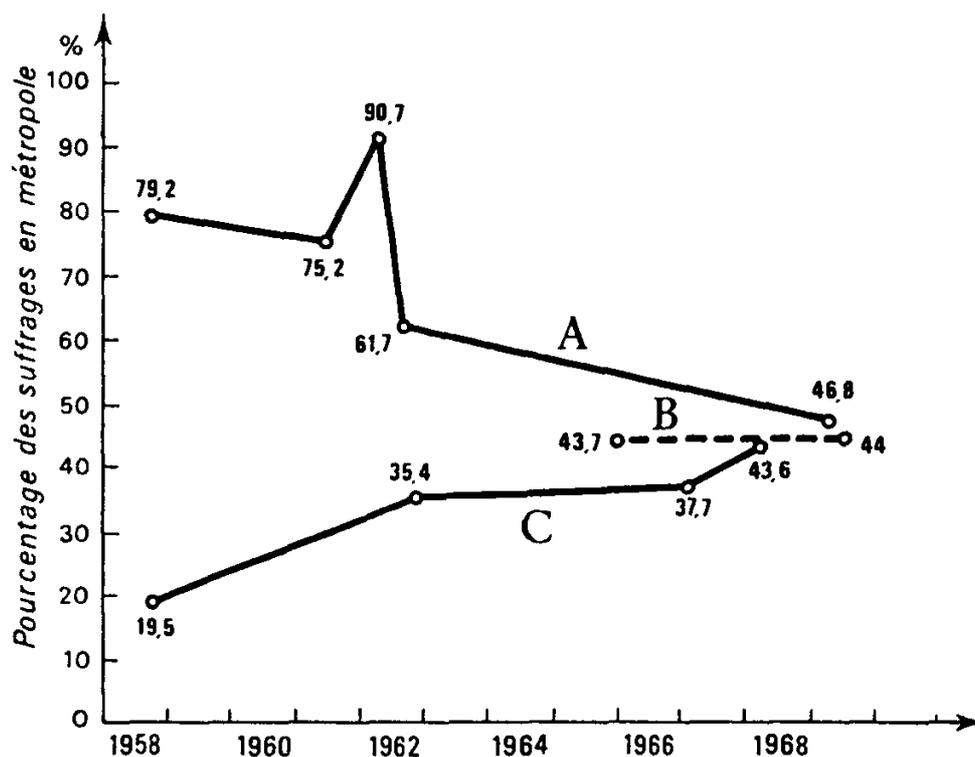
Proportion en % de la population active masculine



Sources : Pierre LONGONE, *53 millions de Français*, Ed. du Centurion, 1977, et *Population et Sociétés*, septembre 1977.



LES TROIS COURBES DU GAULLISME :
Passage du gaullisme d'unanimité au gaullisme majoritaire



1. La courbe A représente le « gaullisme référendaire » (référendums des 28 septembre 1958, 8 janvier 1961, 8 avril 1962, 28 octobre 1962 et 27 avril 1969).

2. La courbe en pointillé B représente le « gaullisme présidentiel » (élections des 5 décembre 1965 et 1^{er} juin 1969).

3. La courbe C représente « le gaullisme législatif », selon l'expression d'Alain LANCELOT (*Projet*, mai 1967, p. 556), c'est-à-dire les élections des 23 novembre 1958, 18 novembre 1962, 5 mars 1967 et 23 juin 1968.

Ces pourcentages se réfèrent aux suffrages exprimés en métropole.

Extrait de : Pierre AVRIL, *UDR et gaullistes*, Dossiers Thémis, PUF, 1971.

rapport à cette modernisation dans la mesure où elle s'organise et se déploie autour d'un élément irréductible aux données socio-économiques : la médiation, personnelle celle-là, qu'assure le général de Gaulle et qui brouille momentanément les cartes du reclassement objectif.

3. Un certain ordre apparaît dans le jeu des facteurs. Si l'épuisement de la synthèse républicaine a détaché du régime des pans entiers de l'électorat qui ne s'y retrouvaient plus, cette dégradation du modèle dessine en creux la figure d'un manque, mais sans que l'évolution sociale parvienne d'elle-même à combler le vide qu'elle a contribué à créer. Le réalignement des forces politiques ne réussit pas à s'opérer dans un cadre institutionnel qui le paralyse, et c'est finalement la révision de 1958 qui le rendra possible : en déplaçant volontairement du Parlement à l'Exécutif l'enjeu des compétitions, et en suscitant ainsi la formation d'une majorité. Or cette dernière conséquence de la mutation constitutionnelle ne figurait pas parmi les hypothèses des auteurs du texte de 1958, qui avaient fait en somme le pari inverse des constituants de 1946 et spéculaient sur l'improbabilité d'une majorité parlementaire stable comme le rappelle J.-Cl. Colliard.

Une analyse plus fine montrerait comment le phénomène majoritaire est sorti de l'action combinée du référendum et de la dissolution qui a entraîné ce que les uns appelleront la dégradation du gaullisme d'unanimité en gaullisme partisan, et les autres le passage de la République plébiscitaire à la République présidentielle ; puis comment ces mécanismes, relancés par l'élection populaire du chef de l'Etat ont favorisé la bipolarisation en faisant du général de Gaulle le « fédérateur de la droite » (M. Duverger), tandis que la gauche était contrainte de se regrouper. Mais l'aboutissement n'a pas été d'une symétrie harmonieuse parce que l'unification de la droite est plus facile à réaliser que celle de la gauche : c'est là où le bât blesse.

Le reclassement des forces politiques reflète en gros la division sociologique entre classes moyennes et travailleurs : la droite et la gauche ; mais cette rationalisation n'a de sens que si elle s'étend au processus du changement politique et aboutit à substituer un schéma d'alternance entre les deux camps aux modes d'adaptation typiques de la synthèse républicaine, brillamment définis par Edgar Faure comme *l'inflexion spontanée* et *la géométrie variable* (19). Si cette substitution

(19) L'alternance, ou la noix creuse, *Pouvoirs*, n° 1, p. 16.

d'un style de changement par alternance, que le président de l'Assemblée nationale qualifie d'anglo-saxon, au style français traditionnel devait se révéler impraticable en raison du facteur irréductible constitué par le PCF, la signification de la Ve République en serait rétroactivement altérée. Partielle, la modernisation politique susciterait un nouveau et profond déséquilibre dès lors que le régime s'identifierait à la domination permanente de la droite politique et sociologique. L'exclusion de la moitié de la population des centres du pouvoir, constatée au moins depuis 1969, ne serait plus accidentelle mais essentielle à la définition du régime, elle rendrait celui-ci incapable de contribuer à la formation d'une nouvelle synthèse correspondant à la société française d'aujourd'hui.

Nous touchons là le fond du problème, car une domination conservatrice perpétuelle est évidemment incompatible avec une société presque exclusivement composée de salariés (20). Il convient donc de s'interroger sur la validité de la transposition pure et simple du modèle dualiste dans un système politique qui, tout en présentant désormais des traits de structure analogues à ceux des sociétés industrielles du nord de l'Europe, conserve des particularités politiques et culturelles moins aisément réductibles qu'on ne l'avait imaginé dans l'euphorie de l'union de la gauche. Cette situation singulière met l'accent sur les *continuités* persistant à travers le changement et donc sur les limites des métamorphoses réalisées depuis 1958-1962. N'inciterait-elle pas à considérer que l'enjeu des prochaines années ne concerne pas tant l'alternative entre la majorité et la gauche unie, mais plutôt le dilemme : maintien d'une bipolarisation rigoureuse ou retour à des formules de concentration axées sur le centre, avec « inflexion spontanée » et « géométrie variable » ? Dans ce cas, l'affrontement significatif ne serait plus celui de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand, mais celui de Valéry Giscard d'Estaing et de Jacques Chirac...

(20) *Population et sociétés*, septembre 1977 : Le pronostic qu'avait émis Pierre Longone il y a sept ans : « Une proportion de 85 à 90 % de salariés en 1985 est vraisemblable », reste donc valable.